

(sera rempli par la CHM)

Vorstoss Nr. / Interv. no: \_\_\_\_\_

Termin GR / Délai CM: \_\_\_\_\_

Direktion / Direction: \_\_\_\_\_

Mitbericht / Corapport: \_\_\_\_\_

## Interpellation interpartis

### Regrouper sous un toit les objectifs et tâches liés à la mobilité?

#### En fait

Qui s'occupe de la mobilité à la Ville de Bienne?

Le "Règlement des principes d'organisation de l'Administration municipale biennoise et des commissions permanentes élues par le Conseil de ville" (Règlement d'organisation) nous indique que la Mairie "*forme la direction responsable des affaires concernant la mobilité de la population. Elle exécute les tâches stratégiques importantes en matière de circulation.*"

La Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, quant à elle, "*est responsable de l'étude, de la construction et de l'entretien des projets municipaux dans les domaines des constructions et du génie civil*" (notamment de la construction et de l'entretien des routes). Par ailleurs, elle veille "*à la planification des signalisations et marquages routiers durables*".

Le site internet de la Ville donne des indications supplémentaires sur les objectifs et les tâches des diverses entités concernées (Mairie --> Département de l'urbanisme --> Secteur de la mobilité // Direction TEE --> Département des infrastructures --> Service du génie civil et de la circulation ainsi que Secteur de la circulation).

#### Questions

1. Quelles sont les raisons de cette séparation de tâches et d'objectifs dans deux directions?
2. Quelles sont les avantages et inconvénients d'une telle organisation? (d'un point de vue technique et d'un point de vue politique)
3. Pour des raisons d'efficacité (répondre de manière forte, ciblée et rapide aux défis actuels en la matière) ainsi que pour des raisons d'efficience (meilleure utilisation de ressources limitées), ne serait-ce pas plus judicieux de regrouper ces tâches dans un seul département?

#### Motivations

Nous sommes conscients que c'est le Conseil de ville qui édicte le Règlement d'organisation. Une appréciation du Conseil municipal – vu son expertise – nous paraît toutefois sensée.

En matière de mobilité urbaine et de transformation de l'espace public, les plus grands défis se posent aujourd'hui. Il nous semble qu'un regroupement des objectifs et des tâches liés à la mobilité dans une seule direction permettrait de mieux et plus rapidement répondre à ces défis (cf par exemple la ville de Bâle, où le *Bau- und Verkehrsdepartement* regroupe stratégie, planification, réalisation, monitoring etc.).

Bienne, le 4 octobre 2023



Christophe Schiess  
pour le groupe Alliance verte



Levin Koller  
pour le groupe SP/Juso



Joseline Stolz  
pour le groupe PSR



Dennis Briechle  
GLP+